

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 7 AOUT

Élections Législatives

DIMANCHE 20 AOUT 1893

CANDIDAT CONSERVATEUR

Eugène BERGER  
Député sortant

Question du jour

Une préoccupation générale domine visiblement toutes les autres dans notre pays. Avant toute chose ce peuple aspire à la paix, demande qu'on lui donne la paix, au lieu de querelles entre citoyens qui ont ce double caractère d'être des « querelles d'Allemands » et des « querelles pour l'Allemand » l'ennemi qui nous guette et dont elles font merveilleusement les affaires. Ce sont ces querelles impies qui ont perdu la Pologne qui, elle aussi, se trouvait en face d'une triple alliance. Sans crainte de se tromper, on peut donc inscrire en tête du programme de l'électeur : PAIX NATIONALE, et l'on est assuré de répondre ainsi au premier besoin de la Patrie et au vœu de tous les bons citoyens.

La paix intérieure n'est-elle pas d'ailleurs la garantie première de la paix extérieure ? On attaque les faibles, on respecte les forts. Et l'union seule donne la force.

Dans l'ordre des intérêts particuliers, on sait que les vœux de nos syndicats et associations agricoles ont été condensés par les soins du Syndicat économique agricole sous le titre de programme agricole 1893. Sur ce terrain non plus, il n'y a donc pas à chercher. Il suffit de reproduire ce programme. Le voici :

- 1° Maintien du tarif des douanes ;
- 2° Réduction des charges fiscales qui pé-

sent sur l'agriculture en attribuant à cette dernière les économies qui pourront être réalisées sur le budget ; suppression du principal de l'impôt foncier sur les propriétés rurales non bâties au moyen de la conversion du 4 1/2 0/0.

3° Abrogation des dispositions législatives qui entravent la création des Sociétés coopératives, des caisses agricoles d'assurances, de retraites, de secours mutuels, etc., et qui s'opposent à la libre organisation de l'assistance dans les campagnes ;

4° Maintien des facilités accordées par la loi du 21 mars 1884 aux syndicats professionnels qui se conforment aux prescriptions de cette loi ;

5° Protection de la petite culture contre le vol, la mendicité et le vagabondage. »

Nous n'avons point qualité pour parler au nom des intérêts ouvriers ; mais nous avons, nous ruraux, le devoir de ne pas nous en désintéresser. A la fin de cette Chambre, n'avons-nous pas vu des représentants à la Chambre du parti ouvrier s'associer à nos revendications pour la réforme de l'impôt sur la terre ? C'est une dette de cœur que la Démocratie rurale a ainsi contractée, et la Démocratie rurale tient à honneur de payer ses dettes, surtout celles-là.

Ne pourrions-nous pas aussi inscrire : RÉFORME DES OCTROIS et des droits qui grèvent le pain et le vin de l'ouvrier ? Il est hors de doute que ce serait répondre à un des besoins les plus pressants de la Démocratie ouvrière, qui ne souffre pas seulement de l'insuffisance des salaires, mais encore — et surtout peut-être — de la cherté du prix de la vie. Ce serait d'ailleurs un premier moyen de payer notre dette que de réclamer cette réforme en faveur de l'ouvrier, qui réclame pour nous le dégrèvement de la terre.

Quant aux voies et moyens, il y a l'alcool empoisonneur qui peut bien payer la rançon du pain et du vin. Il est matériellement impossible, d'ailleurs, de pourvoir au déficit du budget — quelque 200 millions — sans tou-

cher à l'alcool, à moins d'avoir recours à des impôts qui achèveraient de désorganiser les forces productives du pays. Que l'alcool serve du moins à autre chose qu'à payer les sottises financières de nos gouvernants. Qu'il serve aussi à dégrèver le pain et le vin du travailleur.

La RÉFORME DE L'IMPÔT FONCIER, elle, n'est plus à inscrire dans le programme de l'électeur. Elle est toute inscrite, dans le million de pétitions, les dix mille délibérations de Conseils municipaux, etc., etc... et, avant de se séparer, 336 de nos députés, c'est-à-dire une énorme majorité, se prononçaient pour cette réforme.

Aux électeurs qui nous demandent un programme, nous pouvons donc répondre :

Ce programme, il est tout fait, et par vous-mêmes, et vous auriez pu vous dispenser de vous adresser à nous. Mais que si, pourtant, vous voulez une formule, la voici :

- Paix nationale,
- Liberté intégrale d'association,
- Réforme des octrois et des droits sur les boissons hygiéniques,
- Réforme de l'impôt foncier.

KERGALL.

Cour d'assises de la Seine

AFFAIRE NORTON-DUCRET

Les débats ont commencé samedi. Le président interroge Norton, qui déclare qu'il est traucteur et qu'il a changé son vrai nom qui est Véron en celui de Norton à la suite de discussions avec sa famille. Norton affirme qu'il a tendu un piège à Ducret. Le président lui ayant fait observer qu'il avait reçu 10,000 fr., Norton répond qu'il avait l'intention de les remettre au juge d'instruction en lui dénonçant les faits.

M. Clémenceau se porte partie civile ; la Cour en prend acte.

La Cour déclare irrecevable l'intervention du contumax Rochefort. Elle repousse également l'intervention du gérant de l'*Intransigeant*.

Norton déclare n'avoir fabriqué aucune pièce. Il n'a fait que traduire sur l'ordre de Ducret les documents qu'il a communiqués à M. Millevoye. « Je pouvais, dit-il, lui communiquer les documents diplomatiques provenant de l'ambassade d'Angleterre.

On m'avait promis 30,000 fr. d'abord, puis j'en ai voulu davantage.

On m'en a donné 25,000. M. Millevoye m'a remis 5,000 fr., dit Norton, et Morès 5,000.

Il entre dans de longs détails sur les préliminaires de l'affaire, et il affirme qu'il n'a agi que sur les menaces de Ducret.

Sur questions de M. Clémenceau, Norton déclare qu'on lui avait promis une place de 15,000 fr. au *Petit Journal*. En lui remettant 5,000 fr., M. Millevoye lui aurait déclaré tenir cette somme de M. Marinoni.

Le Président interroge Ducret, qui repousse les accusations de Norton.

Il y a derrière lui, dit-il, une puissante personnalité que l'instruction n'a pas voulu rechercher.

Norton a un style très diffus et les documents fabriqués sont d'une facture concise, élégante.

Norton est l'agent de quelqu'un qui lui a promis de l'argent s'il veut m'accuser. (Mouvements.)

Ducret démontre que Norton est patronné par l'ambassade d'Angleterre, qui a été traducteur juré auprès de plusieurs cours.

Il a été plusieurs fois condamné et n'a jamais fait ses condamnations.

Il a donc des protecteurs puissants.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois

Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE. — Les Deux Rivaux

(Suite)

Voilà ce que se disait le magistrat, et d'un autre côté, le crime à part, le père en voulait au jeune homme de s'être rendu, en sortant de chez lui, en sortant de faire des promesses à sa fille, de s'être rendu dans cette maison, près de cette femme !

C'est de cette étourderie qu'il le voyait puni, bien durement puni.

Ariane achevait de s'habiller... Elle voulait se sentir prête pour les événements, pour la lutte.

Elle voyait Edgar tendre les mains vers elle, n'avoir d'espoir qu'en elle, l'implorer, la prier de le sortir de ce piège dans lequel il était allé se prendre.

Elle pressentait qu'il y avait dans le malheur qui venait de le frapper si inopinément autre chose qu'un jeu de la destinée, qu'une malice.

Elle entrevoyait elle ne savait quelle œuvre de haine, quelle machination, quelle vengeance.

Elle n'osait pas en parler à son père, qui se serait moqué d'elle, mais elle gardait en elle cette pensée.

Elle avait à la hâte noué ses cheveux. Elle prenait son chapeau pour le mettre.

M. de Millanges la regarda avec étonnement.

- Que fais-tu ? dit-il ; tu vas sortir ?
- Je veux aller le voir.
- Qui ?
- M. de Cordouan.
- Ah ça ! fit le vieillard, es-tu folle ? N'as-tu pas vu qu'il était arrêté, en prison ?
- Vous m'en ouvrirez les portes.
- Moi ?...
- Oui, mon père !... Et je vous aimerai tant !

Elle avait enlacé son cou de ses bras, dans une attitude éplorée et suppliante.

Le magistrat se dégagea doucement. — Ne compte pas sur moi pour cela ! — Mon père !... — D'ailleurs M. de Cordouan doit être au secret, puis ce n'est pas ta place. Et je ne con-

sentirai jamais à une pareille démarche.

— Je ne puis pas l'abandonner... Il a ma parole... C'est mon mari, il n'a que sa femme pour le défendre. Mon devoir est de le défendre.

— Il n'y a plus de lien entre vous, dit M. de Millanges ; ce qui s'est passé te délie de tous tes serments.

— Rien ne pourra m'en délier. S'il était mort, je serais restée fiancée à son souvenir. Il est malheureux, je partagerai ses chagrins.

— Et sa honte, fit sourdement le père.

— Et sa honte, dit violemment Ariane, et je serai fière d'en porter la moitié, car elle est imméritée.

Le vieux magistrat ne répondit pas. Il se contenta de lever les bras au ciel.

A ce moment, on frappa doucement à la porte. C'était un domestique qui entra et qui donna à M. de Millanges la carte d'Henri Soulac.

— Ce monsieur insiste, dit-il, pour voir monsieur ce matin même. Il a des choses importantes à lui dire.

— C'est bien, j'y vais. Il se tourna vers sa fille :

— C'est M. Henri Soulac.

Celle-ci eut une sorte de frémissement indéfinissable.

— Henri Soulac ! dit-elle. Recevez-le, mon père. Je veux le voir aussi.

Et elle marcha derrière le vieillard.

XI

Henri Soulac attendait dans un petit salon orné de peintures, de sculptures et de plantes grasses, et où le jour pénétrait tamisé par de doubles rideaux de dentelles d'une finesse extrême... Le jeune homme, bien qu'il fit des efforts pour rester calme et maître de lui, était d'une pâleur extrême... Un frémissement imperceptible agitait ses nerfs, et pendant qu'il était seul, assis sur le fauteuil où il attendait, on aurait pu le voir frapper à plusieurs reprises sur ses genoux d'un mouvement nerveux le chapeau de soie qu'il tenait à la main...

De l'entrevue qu'il allait avoir dépendait pour lui la réussite ou l'insuccès de ses infernales combinaisons.

Puis il allait peut-être la voir, celle à qui il avait tout sacrifié : l'amitié, l'honneur, le repos de la conscience, la liberté peut-être, et peut-

Une enquête sérieuse aurait mis au jour bien des choses ignorées concernant ses révélations (le jury paraît vivement impressionné par les déclarations de M. Ducret).

En ce qui concerne la concordance entre les pièces et certains articles de la *Cocarde*, il faut y reconnaître une habileté de Norton, qui a voulu ainsi se ménager une porte de sortie.

C'est Norton qui a fourni les informations.

Ducret se livre à une violente diatribe contre l'Angleterre qui corrompt les parlementaires et le ministère.

En somme, cette partie de l'audience laisse planer sur Clémenceau un soupçon dont il aura peine à se laver.

M. Millevoye, dépose qu'il a eu confiance en Norton parce que les documents énoncent des faits précis ; prévenu que la justice serait un jour saisie de l'affaire, Norton persista à affirmer que les documents avaient été volés à l'ambassade anglaise. Les faits lui parurent tellement exacts qu'il y ajouta foi.

Il proclame l'innocence de Ducret et revendique toute la responsabilité pour lui ; derrière Norton se cache une personnalité qu'on trouverait dans une autre enceinte si on voulait.

M. Clémenceau, voulant poser quelques questions, M. Millevoye l'apostropha vivement :

— Je ne demande pas à M. Clémenceau compte de sa commandite, ni de ses compromissions avec Cornélius Herz.

Le marquis de Morès, qui dépose ensuite, déclare que M. Clémenceau est un agent de l'Angleterre et confirme la déposition de M. Millevoye.

L'audience est suspendue jusqu'à 8 heures.

A la reprise de l'audience, on entend plusieurs témoins, parmi lesquels M. Judet, directeur politique du *Petit Journal*, qui s'est, dit-il, occupé de l'affaire sur l'ordre de M. Marinoni et pour combattre les menées de l'Angleterre, notre véritable ennemie.

M. Clémenceau lui demande s'il a eu connaissance des pièces.

Le témoin affirme qu'il a su, seulement et verbalement, que « M. Clémenceau était compromis ».

Or, ajoute-t-il, « cela était fort possible ». De nombreux rires soulignent la répartie.

M. Marinoni ne comprend point pourquoi on l'appelle à la barre et pourquoi on le prend si violemment à partie.

Incriminé par M. Clémenceau, M. Marinoni rappelle qu'il a obligé bien d'autres parlementaires que M. Millevoye et que nombre d'entre eux ont oublié toute restitution (rires).

Après l'audition des témoins, le Clémenceau, qui s'est porté partie civile, présente une défense personnelle.

On saura ce qu'elle vaut, quand nous aurons dit que l'ex-député radical a prétendu n'avoir jamais eu aucunes relations avec Cor-

nélius Herz, qu'il ne connaît même pas, dit-il. Le Procureur général requiert une peine sévère.

M<sup>r</sup> Robert présente la défense de Norton et M<sup>r</sup> Demange celle de Ducret.

Au bout de trente-cinq minutes de délibérations, le jury apporte un verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes.

Norton est condamné à trois années de prison et 100 francs d'amende et Ducret à un an de prison et 100 francs d'amende.

La partie civile obtient un franc de dommages-intérêts.

En entendant l'arrêt, Ducret s'affaise et s'écrie : « On vient de condamner un honnête homme ! »

Norton reste impassible. A trois heures du matin l'audience est levée.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 5 août 1893.

La Bourse est très ferme dans son ensemble. Londres et les places allemandes envoient des cotes en hausse ; leur bonne attitude donne le ton à notre marché. Le 3 0/0 s'avance de 98.62 à 98.92 ; le 4 1/2 continue à supporter des réalisations qui le font faiblir à 104.80.

C'est encore l'Italien qui attire l'attention par ses soubresauts. De 86.97, il tombe à 86.60 et reprend son cours de la veille. Il est probable que nous n'en avons pas fini avec ces multiples cascades, car les nouvelles qui arrivent sont de moins en moins favorables.

La tendance s'améliore de jour en jour sur l'Extérieure et le mouvement de reprise s'accroît sans doute si l'on était convaincu par l'expérience de l'efficacité des réformes du ministre des finances.

Les sociétés de crédit ont conservé l'avance acquise dans le courant de la semaine. La Banque de France s'arrête à 4,085.

Le Crédit Foncier est recherché à 961.25. D'importantes transactions se sont effectuées sur ses obligations à lots, qui laissent encore une marge de hausse assez importante. Le Comptoir National d'Escompte se maintient à 483.75 ; ses opérations suivent une marche ascendante. Le Crédit Lyonnais est tenu à 778.75. La Société Générale reproduit le cours de 468.50.

On cote 420 sur la Banque d'Escompte.

A l'approche du coupon du 10 août, les demandes sont plus nombreuses sur les obligations 3 et 4 0/0 des Immeubles de France. Les Chemins Economiques sont à 420 fr.

## Chronique Locale ET DE LOUEST

### L'art d'accommoder les restes

Nous avons depuis quelque temps un peu houspillé le *Courrier de Saumur*, sans que celui-ci ait renoncé au calme qui, dit-il, convient mieux à sa dignité (!).

Si ce journal n'aime pas l'étrille et trouve plus digne cette attitude, que d'autres attribuent à un aplatissement complet, il serait au moins juste qu'il la gardât en toutes circons-

— Vous avez lu les journaux ?  
— Nous venons de les lire. C'est affreux !  
— N'est-ce pas, fit vivement la jeune fille. N'est-ce pas, Monsieur, qu'il n'est pas coupable ?  
— Je ne le crois pas, Mademoiselle, répondit Henri.  
Ariane se tourna vers l'ancien procureur :  
— Tu vois, père.  
— N'êtes-vous pas sortis ensemble ? demanda le magistrat.  
— Oui, Monsieur, mais je l'ai quitté quelques instants après. Il avait une visite à faire.  
— Chez une femme ?  
— Une ancienne maîtresse... Celle...  
— Il vous l'a dit ?  
— Oui, Monsieur.  
M. de Millanges, à son tour, regarda sa fille.  
Celle-ci paraissait impassible.  
— Cette visite, à cette heure-là, et ce jour-là, dit le magistrat, était pour le moins déplacée.  
— C'était une visite de rupture.  
— Bien imprudente, fit M. de Millanges.  
— Et qui a été bien fatale à mon malheureux ami.

tances et ne s'en départit pas, en s'embusquant derrière un autre de nos adversaires.

Quand nous avons eu quelque chose à lui faire entendre, nous n'avons eu recours à personne et nous ne le lui avons pas envoyé dire.

S'il nous plaît d'avoir quelques démêlés avec le *Petit Courrier* d'Angers, il ne nous convient pas de voir intervenir un tiers dans le débat, et le *Petit Courrier* n'a d'ailleurs besoin du concours de personne.

Pour cette fois nous nous contentons de signaler le procédé, mais une autre fois nous le qualifieront comme il convient.

A bon entendeur, salut.

J. D.

### La retraite aux flambeaux

Samedi, si l'on a eu à regretter l'absence de deux musiques, les accessoires de la retraite étaient par contre augmentés : les lanternes, portées par les cavaliers de la remonte et des pompiers étaient plus nombreuses que les autres années, et la modification du parcours, suivi par une foule considérable et pleine de gaieté a été bien accueillie. Les pièces d'artifice et les feux de Bengale allumés par M. Lardé prétaient comme toujours un côté joyeux à cette préface des fêtes.

### La répétition du Carrousel

Hier matin, à 7 heures, a eu lieu une répétition générale du Carrousel donné aujourd'hui par l'Ecole de cavalerie. Un incident fâcheux a signalé cette répétition : deux chevaux s'étant rencontrés à une allure assez vive, montures et cavaliers ont roulé sur le sable. Un de ces derniers s'étant trouvé pris sous son cheval a été fortement pressé sur le sol où il est resté un moment étourdi. Relevé immédiatement, on a constaté qu'il n'avait aucune fracture ni blessure grave, mais il sera contraint à plusieurs jours de repos.

### Courses de Saumur

PREMIER JOUR

La journée d'hier a été de tous points remarquable : température exceptionnelle, assistance ou ne peut plus nombreuse, beaucoup de chevaux engagés dans chaque course, sauf dans une, et aucun accident. De l'avis de tous, il est rare que cette première journée de dimanche soit aussi brillante que la seconde ; cela nous fait donc espérer que celle de mardi le sera encore davantage, ce qui nous semblera cependant difficile si nous en jugeons par quelques noms que nous allons citer à tout hasard :

Nous avons remarqué en effet, au pesage ou sur la pelouse : le général et M<sup>me</sup> Massiet, le baron et la baronne Le Pelletier de Glatigny, M. et M<sup>me</sup> Girard-Bouvet, M<sup>me</sup> la générale de France, le général de Jessé, le colonel Gaudin de Villaine, M. le docteur Besnard, M. Gigot, conseillers généraux, le général et M<sup>me</sup> Michel, le

commandant et M<sup>me</sup> de la Garenne, M. et M<sup>me</sup> Thiffoine, le général, M<sup>me</sup> et M<sup>me</sup> Delorme, le colonel de la Rue-Beaumarchais, colonel au 3<sup>e</sup> dragons, le vicomte et la vicomtesse de Canisy, M. et M<sup>me</sup> de Fontenailles, M. de La Valette, M. et M<sup>me</sup> Gendron, le colonel et M<sup>me</sup> Archambault avec le général vicomte de Beuchesne, le marquis et la marquise de Castellane, M<sup>me</sup> Berger, le colonel Joleau, le vicomte de Nantois, le marquis et la marquise de Montequiou, M. et M<sup>me</sup> de Laulanié, le colonel Gougis, la comtesse de Toulgouët, le comte et la comtesse de Laistre, M. et M<sup>me</sup> Aubert, M. et M<sup>me</sup> Laroche, le comte et la comtesse de Dreux-Brézé, M. et M<sup>me</sup> du Puy, M. Ackerman, Von Vinken, le comte Lair, M. et M<sup>me</sup> Delandes de Bagneux, M. Pacton, procureur de la République, etc., etc.

M. Girard-Bouvet et M. Gendron étaient commissaires au pesage pour les courses de jockeys, et M. de Mareuil pour les military ; M. de Montjou donnait le signal du départ, le commandant de Canisy présidait à l'arrivée.

Les objets d'art, d'une très-grande richesse, étaient exposés au pesage ; ils se composaient, savoir :

Pour le prix de Saumoussay 1<sup>re</sup> série, un thé en argent ;

Pour le prix de Bournan 2<sup>e</sup> série, un service à café en argent ;

Pour le prix de Steeple 3<sup>e</sup> série : 1<sup>er</sup> prix, un réveil de voyage ; 2<sup>e</sup> prix, un wipp d'honneur à pomme d'or ; 3<sup>e</sup> prix, une lampe double en argent.

Voici le résultat des courses :

4<sup>o</sup> Prix du Gouvernement, 1,000 fr. Distance, 2,400 mètres environ.

1. *Le Lude*, à M. Andrews, monté par Benson, gagné d'une longueur et demie.

2. *Machicoulis*, à M. Guestier, monté par Hodge.

Non placés : *Grenouillette* et *Toussain*.

Pari mutuel à 5 fr. : 12.50. Placés : *Le Lude*, 9 fr. ; *Machicoulis*, 42 fr. 50.

2<sup>o</sup> Prix de Nantilly (steeple-chase militaire 3<sup>e</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des courses de Saumur, pour sous-officiers de l'armée active. Distance, 1,800 mètres environ.

1. *Cabotine*, montée par M. Cavallé, gagné d'une demi-longueur.

2. *Fakir*, monté par M. Ruzé, six longueurs devant le troisième, *Gracchus*, monté par M. Lamy.

Non placés : *Frégel*, *Alliance*, et *Crillon* tombé.

Pari mutuel à 5 fr. : 15 fr. Placés : *Cabotine*, 13 fr. ; *Fakir*, 9 fr. 50.

3<sup>o</sup> Prix de la Société Sportive d'Encourage-

être la vie. N'avait-il pas risqué et ne risquait-il pas encore tous les jours la prison et l'échafaud ? Ne suffisait-il pas pour le perdre d'une indiscretion, moins que cela, d'une imprudence, d'une légèreté de son complice ?

Il est vrai que, si tout marchait bien, Ariane de Millanges ne serait pas à un autre ; Ariane de Millanges serait à lui, — et cet espoir le soutenait.

Quand il entendit la porte s'ouvrir, Henri Soulaç se dressa comme en sursaut, son chapeau à la main, rappelé à la situation ; il se tint courbé en deux devant M. de Millanges qui entra, — puis il eut un autre sursaut, comme un éblouissement en voyant derrière le père la jeune fille paraître tout éclatante dans sa robe du matin, et dont les yeux animés avaient un resplendissement qu'il ne leur avait pas vu encore.

Il s'inclina une seconde fois, plus bas, et Ariane répondit à son salut par un signe de tête.

De la main, M. de Millanges invita le jeune homme à s'asseoir.

— Vous venez sans doute, Monsieur, dit-il, nous apporter quelques nouvelles ?

Henri ne répondit pas directement ; il dit :

Il y eut quelques minutes de silence. Le magistrat reprit :  
— Vous connaissiez cette femme, vous, Monsieur Soulaç ?  
— Delphine Lagrange ? Comme tout le monde.  
— Elle était violente ?  
— Nerveuse tout au plus.  
— Une dispute a pu s'élever entre elle et M. de Cordouan ?  
— Assurément.  
— Et M. de Cordouan, affolé, dans un coup de colère, a frappé peut-être, sans le vouloir, sans savoir ce qu'il faisait...  
— C'est ainsi, dit Henri, que les choses ont dû se passer, si c'est lui qui a commis le crime.  
— Vous ne croyez pas au récit qu'il a fait et que donnent les journaux ?  
— Qui pourrait y croire ?  
— Le malheureux ferait mieux d'avouer.  
— Certainement. Son cas serait moins grave. Tout le monde admettrait un moment d'égarement. C'est là-dessus justement, Monsieur, que j'ai pris la liberté de venir vous consulter. J'aime beaucoup Edgar... Nous sommes liés depuis longtemps... Je ferai tout au monde

pour le voir et lui parler... Et je l'engagerai, dans son intérêt, à tout dire... Si les choses se sont passées comme nous le supposons, si c'est à la suite d'une scène violente... il peut en être quitte, n'est-ce pas, pour quelques années de prison ?

— Il pourrait être acquitté même, dit M. de Millanges, s'il peut prouver qu'il était en état de légitime défense...

— C'est ce que je vais lui suggérer.

— Pour lui, hélas ! que ce soit un mois de prison ou quelques années, son avenir n'en sera pas moins brisé.

— Il est certain que son nom, fit sournoisement Henri, ce nom dont il était si fier, et dont on était si fier autour de lui...

— C'est son grand-père, dit M. de Millanges, son grand-père, l'amiral de Cordouan, quand il va savoir !... Il est capable d'en mourir, le malheureux !... C'est pour cela sans doute que le pauvre Edgar ne veut rien dire, qu'il veut laisser persister le doute.

(A suivre.)

ment, 1,500 fr., dont 1,200 fr. au premier et 300 fr. au second. Distance, 2,000 mètres environ.

1. *Prince-Noir*, à M. de Clermont-Tonnerre, monté par Ashworth, gagné de trois longueurs.

2. *Vice-Reine*, à M. Guestier, montée par Hodge, six longueurs devant *Sans Blague* troisième.

Non placés: *Grain d'Espoir*.

Pari mutuel à 5 fr.: 9 fr. Placés: *Prince-Noir*, 7 fr.; *Vice-Reine*, 8 fr.

4<sup>e</sup> *Prix des Chemins de fer* (course de haies, hacks et hunters, handicap, gentlemen riders), 1,000 fr. dont 500 fr. offerts par la Compagnie d'Orléans, et 500 fr. par la Compagnie de l'Etat. La moitié des entrées au second. Distance, 2,500 mètres environ.

1. *Crouvillaise*, à M. de Nantois, montée par lui-même, gagné très facilement.

2. *Lancelot*, à M. de la Hamelinaye, monté par lui-même. *Lancelot*, à plusieurs reprises, a essayé de se dérober ou de refuser les obstacles.

Pari mutuel à 5 fr.: 6 fr.

5<sup>e</sup> *Prix de Bournan* (1<sup>er</sup> prix de la Société des Steeple-Chases de France), steeple-chase militaire 2<sup>e</sup> série, un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 500 fr., pour officiers en activité de service. Distance 2,000 mètres environ.

1. *Flûte*, montée par M. de la Bruyère, gagné d'une longueur.

2. *Tire-Larigot*, monté par M. Labronche.

3. *Baba*, monté par M. Maure.

Non placés: *Falbalas*, *Lotus*, *Vaillance*, *Myria*, *La Folie*, *Mésange*, *Coquette*, *Gaulois* tombé boiteux.

Gagnant à 5 fr.: 88,50. Placés: *Flûte*, 14 fr. 50; *Tire-Larigot*, 18 fr.; *Baba*, 23 fr.

6<sup>e</sup> *Prix de Saumoussay*, 2<sup>e</sup> prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase militaire 4<sup>e</sup> série), un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 fr., pour officiers en activité de service. Distance, 3,200 mètres environ.

1. *Elan*, à M. Brisson, monté par lui-même.

2. *Persée*, montée par M. de Waru.

Non placés: *La Guigne*, *Adisias* et *Ralph* tombé.

Pari mutuel à 5 fr.: 8 fr. Placés: *Elan*, 8 fr.; *Persée*, 14 fr. 50.

*La Guigne*, arrivée première, a été disqualifiée pour erreur de parcours.

7<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chase 5<sup>e</sup> série), 2,600 fr., pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Au second 600 fr. sur le prix; le 3<sup>e</sup> doublera son entrée. Distance, 3,200 mètres environ.

1. *Taratata*, à M. de la Mairie, monté par Ronan, gagné d'une longueur.

2. *La Gaule*, à M. Morgon, montée par lui-même.

3. *Le Legué*, à M. Bariller, monté par Johnson.

Non placés: *Le Cid*; course très disputée entre *Taratata* et *La Gaule* qui à plusieurs reprises se sont trouvés devant réciproquement.

Gagnant à 5 fr.: 7 fr. Placés: *Taratata*, 5 fr. 50; *La Gaule*, 5 fr. 30.

Ronan a été désarçonné dans le galop d'essai.

#### LE RETOUR

Les premières voitures ont quitté la pelouse à cinq heures et demie, et pendant plus d'une heure le défilé s'est effectué sans accident grave.

Seule, une voiture a culbuté près le pont du chemin de fer, sans autre malheur que des avaries au véhicule.

Les piétons étaient très nombreux. Dans la rue du Pressoir-Saint-Antoine, le carrefour et la rue de Nantilly, on avait peine à circuler.

On a admiré la correction des attelages et la bonne tenue des équipages. Quant aux toilettes, c'était un véritable éblouissement: toutes les nuances des tons clairs étaient représentées.

Du reste, les tribunes ne pouvaient être

comparées qu'à une immense corbeille fleurie.

Tout fait espérer que la journée d'aujourd'hui va être des plus brillantes, et que le célèbre carrousel de Saumur sera donné, comme toujours, devant une foule immense et enthousiaste.

P. G.

#### La musique du 135<sup>e</sup> à Saumur

Samedi, on ne connaissait pas l'heure à laquelle devaient arriver les musiciens du 135<sup>e</sup>. D'anciens croyaient même que la jeune fanfare de l'Ecole allait faire les frais d'orchestre du carrousel. Mais, le soir, les artistes de M. Rouveirois étaient à Saumur, et hier matin la répétition du carrousel, qui s'est faite au milieu d'une foule nombreuse, a été accompagnée par la musique d'Angers. Nous pouvions donc d'ores et déjà compter sur le concert du soir.

#### LE CONCERT DU 135<sup>e</sup>

A huit heures et demie, la foule, qui devenait de minute en minute plus compacte, entourait le kiosque pour écouter le concert donné par l'excellente musique du 135<sup>e</sup>.

Le programme se composait d'un allegro militaire, de l'ouverture d'*Obéron*, de Weber, d'une fantaisie de *Sigurd*, de Reyer, d'une charmante sérénade de Métra, et de la polka si agréablement sautillante, *Le Verre en main*, de Fahrbach.

Il serait presque fastidieux d'insister sur les qualités maitresses de la musique du 135<sup>e</sup>; bornons-nous à dire que chaque morceau est exécuté avec le même scrupule des nuances et la même conscience artistique.

Si des applaudissements éclataient à la fin des morceaux, certains auditeurs manifestaient leur enthousiasme d'une façon gênante pour les artistes, en lançant des serpents dans le kiosque pendant l'exécution, au risque d'interrompre. Ces plaisanteries d'un goût douteux pourraient être la cause, si elle se renouvelait, de nous priver de concerts.

Après le dernier morceau, la foule, charmée, s'est écolée dans toutes les directions. La rue d'Orléans est restée longtemps très animée et les cafés étaient pris d'assaut.

En somme, excellente journée pour tout le monde.

#### SQUARE DU THÉÂTRE

### MUSIQUE MUNICIPALE

Concert du LUNDI 7 août 1893, à 8 heures 1/2 du soir.

#### Programme

1. *Salut à la France*, allegro... SELLENICK.
  2. 3<sup>e</sup> Marche aux flambeaux... MEYERBEER.
  3. *Lucrezia Borgia*, fantaisie pour clarinette... FLAHAULT.
  4. Grand air du *Chalet*, pour basse. ADAM.
  6. *Les Framboises*, valse... J. KLEIN.
- Le Chef de musique, V. MEYER.

#### Vacances Judiciaires

Les vacances judiciaires des tribunaux civil et correctionnel de Saumur commenceront le 13 août et les audiences reprendront le 16 octobre prochain.

Les audiences des vacances sont fixées aux 19 août, 2, 16 et 30 septembre.

#### La décoration de M. Bury

Comme l'avait désiré le clan municipal, la remise de la croix à M. Bury s'est opérée samedi, à 5 heures, au foyer du Théâtre, devant un nombre de personnes fort restreint.

M. le Préfet, en décorant M. Bury, a prononcé une allocution à laquelle le nouveau chevalier a répondu par un long discours.

#### Acte de courage

Hier, M. Malécot, ferblantier, rue Saint-Jean et rue de la Mairie, a failli se noyer. Il était en bateau en face la Mairie; en cet endroit l'eau a trois mètres de profondeur environ; M. Malécot voulut donner un coup de bourne qui, ne se trouvant pas assez long, lui fit perdre l'équilibre. Pendant quinze mètres il descendit le cours de l'eau en se tenant à son

bâteau; déjà il commençait à perdre ses forces quand MM. Lamy et Piau, qui étaient à la pêche, se portèrent à son secours. M. Lamy se jeta tout habillé à l'eau et le remonta en bateau.

Nous félicitons chaleureusement M. Lamy de son courage; il n'en est pas du reste à son coup d'essai.

#### Concours de pêche à la ligne

Un concours de pêche à la ligne doit avoir lieu incessamment sur le Thouet.

Nous voudrions être bon prophète et assurer à chaque concurrent sa friture; mais nous craignons que le contraire se produise. Jamais, en effet, on avait constaté semblable pénurie de poissons dans la rivière du Thouet.

#### Votes de fait

Avant-hier, la nommée Blet, domestique au Puy-Notre-Dame, a porté plainte contre un nommé Turpault, demeurant au même lieu, qui, après l'avoir grossièrement injuriée, lui a porté des coups de poings et de pieds.

#### Un nouveau timbre-poste

Nous allons avoir un nouveau timbre-poste. Une Commission est chargée de proposer un type. Les décisions seront définitives en octobre.

#### L'affranchissement des lettres

Il est de nouveau question d'abaisser à dix centimes l'affranchissement des lettres simples pour le territoire français.

L'auteur du projet estime que cette réduction apporterait une augmentation, par un bien plus grand nombre d'affranchissements.

#### Le congé mensuel des facteurs

Le directeur général des postes et des télégraphes adresse une circulaire aux directeurs départementaux, dans le but d'assurer aux facteurs locaux et ruraux le jour de congé par mois accordé par le Parlement.

#### Bizarre coïncidence

Un congrès de géographie se tient à Tours en ce moment. Au nombre des membres, figure le prince Roland Bonaparte, fils du prince Pierre Bonaparte, auteur en 1870 du meurtre de Victor Noir.

Or, ce congrès tient ses séances dans la salle des assises du Palais de justice de Tours, salle où fut jugé et acquitté le prince Pierre Bonaparte par la Haute Cour de justice en mars 1870, et le fils est assis sur les mêmes bancs où le père s'est assis comme accusé.

#### Le nouveau revolver aux officiers de réserve et territoriaux

Les officiers de réserve et territoriaux pourront, à leur choix, l'acheter 35 francs ou l'échanger contre le revolver de 11 millimètres. Ne sont acceptés en échange que les revolvers sortant des manufactures de l'Etat.

#### Les mitrailleuses de la cavalerie

Il est question d'attribuer à la cavalerie des mitrailleuses légères ou des canons à tir rapide, en remplacement des batteries actuelles de 80.

Un cheval pourrait transporter la mitrailleuse sur pied avec 2,000 cartouches.

#### HIPPODROME D'AVOIR

### COURSES DE LONGUÉ

Dimanche 13 août 1893

#### COURSÉS AU TROT MONTÉ (rattachées au Comice agricole)

A 1 h. 1/2: *Prix du Département*, pour poulains et pouliches de 3 ans, nés dans le département de Maine-et-Loire et habitant le canton de Longué depuis plus de six mois. Entrée 10 fr. Distance 2,400 mètres environ (deux tours). 170 fr. au premier, 60 fr. au deuxième, 30 fr. au troisième.

A 2 h.: *Grand Prix du Comité spécial*, pour poulains et pouliches de 4 ans, nés et élevés dans l'arrondissement de Baugé ou celui de Saumur, et appartenant au même propriétaire depuis plus de six mois. Entrée 15 fr. Distance 3,600 mètres environ (trois tours). 200 fr. au premier, 100 fr. au deuxième, 50 fr. au troisième; le quatrième retire son entrée.

A 2 h. 1/2: *Prix des Eleveurs*, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. Entrée 20 fr. Distance 3,600 mètres environ

(trois tours). 300 fr. au premier, 150 fr. au second.

Pour toutes les courses au trot: Engagements jusqu'au jeudi 10 août, à 3 h. du soir, à la mairie de Longué.

#### COURSÉS AU GALOP

A 3 heures: *Prix d'Encouragement* (course plate). — 300 fr. offerts par la Société des courses de Longué, pour chevaux de demi-sang, nés et élevés dans les arrondissements de Baugé et Saumur. Les entrées au second. Entrée 20 fr. Distance 3,000 mètres. Tenue de course. — Engagements chez M. Cailleau, trésorier des courses à Longué, jusqu'au jeudi 10 août, à 3 heures.

A 3 h. 1/2: *Prix de la Société des Steeple-Chases de France* (steeple-chasse militaire 1<sup>re</sup> série). — Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 1,000 francs au premier, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes (chevaux d'officiers ou de troupe), inscrits sur les contrôles, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles et n'ayant pas été chez un entraîneur public depuis six mois au moins avant le jour de la course. Distance 3,000 mètres environ. — Engagements au Grand-Cercle, à Saumur, jusqu'au mardi 8 août, avant midi.

A 4 heures: *Prix des Sociétaires* (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders). — 1,000 fr. offerts par la Société des courses de Longué, 800 fr. au premier, 200 fr. au second, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus, non qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 3,000 fr. Entrée 25 fr. Distance 3,000 mètres environ. — Engagements jusqu'au mardi 8 août, avant midi, chez M. Guillemot, 1, Castiglione, Paris.

A 4 heures 1/2: *Prix de la ville de Longué* (steeple-chase militaire, 3<sup>e</sup> série). — Un objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 francs au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au second, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, pour sous-officiers de l'armée active montant des chevaux de troupe. Distance, 1,800 mètres. — Engagements au Grand-Cercle, à Saumur, jusqu'au mardi 8 août, avant midi.

A 5 heures: *Prix de Consolation* (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders). — 500 francs offerts par la Société des courses de Longué, pour hacks et hunters de 4 ans et dans la journée. Entrée 25 fr. au second. Distance 3,000 mètres environ. — Engagements, jusqu'au moment de la course, à M. le Commissaire chargé du pesage.

Entrées: dans l'enceinte réservée à la tribune et au pesage, 40 fr.; dans l'intérieur de l'hippodrome: voitures à quatre roues avec 4 personnes, 5 fr.; voitures à deux roues avec 4 personnes, 2 fr.; piétons, 25 centimes.

Le soir, illuminations, danses publiques et feu d'artifice.

Les névralgies, les douleurs dans l'estomac, les maux de tête sont combattus avec succès dans un grand nombre de cas par les Pilules Suisses.

Il n'en faut point douter, c'est par les altérations du sang que naissent, vivent, s'entretiennent et se transmettent les diathèses, c'est donc en modifiant la masse sanguine, en s'efforçant d'éliminer du milieu circulatoire les éléments morbides étrangers par l'emploi bien dirigé du Rob Lechaux, que nous engagerons sûrement le bon combat contre toutes les affections chroniques.

### PLUS DE CHAUVES! ni de CHEVEUX GRIS

Repousse certaine à tout âge.  
GROSSIÈRES ET ONDANTES, CHEVEUX  
Produits sur des Hommes et sur des Femmes  
Arrêt immédiat des chutes par la  
POMMADE QUINQUE LECHAUX  
Pommade hygiénique, régénératrice,  
qui aggrave les teignes, empêche  
de blanchir, augmente le volume et  
l'état des plus belles chevelures. — Milliers de certificats et attestations.  
Prospectus explicatifs gratuits. — Pot 5 centimes 4 fr. mandat 6 pots 21 fr.  
MARIO LECHAUX, Ph<sup>o</sup> Chim. F. St-Gabriel, 164, Bordeaux.

Dépôt: MACHET, parfumeur-coiffeur, 1, rue d'Orléans

### ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU  
Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

#### Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant: G. JOUAUST.

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Etude de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

## VENTE DE RÉCOLTES APRES SAISIE

Le Dimanche 13 Août 1893, à une heure, en la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques de la récolte de vin à faire en 1893, saisie à la requête de M. Charles Fournée, propriétaire à Bagneux, sur les immeubles ci-après, appartenant à M. Yvon fils, propriétaire à Saumur ; savoir :

1<sup>er</sup>. — Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

1<sup>o</sup> Un hectare trente-sept ares cinquante centiares de vigne rouge, à la Butte-de-Terrefort, joignant au nord M. Yvon, au sud la route du Pont-Fouchard à Terrefort, à l'est M. Rivaud, à l'ouest M. Babin ;

2<sup>o</sup> Quatre-vingt-deux ares cinquante centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord les chemins du Bois-Brard au Petit-Souper, au sud M. Yvon, à l'est M. Rivaud, à l'ouest M. Babin.

2<sup>em</sup>. — Commune de Distré.

1<sup>o</sup> Vingt-neuf ares soixante-dix-sept centiares de vigne rouge, à Champ-Moreau, joignant au nord M. Albert, au sud et à l'est le clos du parc de la Mouillerie, à l'ouest M. Yvon.

2<sup>o</sup> Vingt-neuf ares soixante-dix centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord Meuray, au sud Frémont et autres, à l'est Yvon, à l'ouest Yvon, Sedreau et Teillé.

3<sup>o</sup> Dix ares vingt-quatre centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord M. Serreau, au sud Pironneau, à l'est Yvon, à l'ouest la route de Saumur à Montreuil-Bellay.

4<sup>o</sup> Quarante-un ares douze centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord Yvon, Foucault et Girard, au sud Lesèvre et Teillé, à l'est Yvon, à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil-Bellay.

5<sup>o</sup> Quarante-sept ares vingt-quatre centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord MM. Courtet et Manceau, au sud M. Yvon, à l'est divers, à l'ouest l'ancienne route de Saumur à Montreuil-Bellay.

6<sup>o</sup> Vingt-trois ares douze centiares de vigne rouge, au même lieu, joignant au nord le chemin du Champ-Moreau, au sud les bois appartenant à Yvon et autres, à l'est M. Talvard, à l'ouest M. Olivier.

3<sup>em</sup>. — Commune de Saumur.

Vingt-deux ares de vigne rouge, situés quartier du Chardonnet, joignant du couchant Luzé, du levant Loiseau.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A VENDRE

Maison, Remise, Servitudes  
Cave et grand Jardin

Rue Haute-Saint-Pierre et ruelle Saint-Michel.

S'adresser à M. GUYOMARD, place Saint-Michel, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

## A VENDRE

Par adjudication volontaire

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, le SAMEDI 19 AOUT 1893, à une heure après midi :

1<sup>o</sup> Très beau Jardin avec maisonnette, planté d'arbres fruitiers, au Petit-Puy, sur le bord de la grande route de Pontevault, contenant huit ares vingt-cinq centiares.

2<sup>o</sup> Autre Jardin à la suite, même contenance, loué 70 fr., ayant accès par la rue Chèvre.

3<sup>o</sup> Magnifique Clos de Vigne en plein rapport, entouré de murs, nommé le Clos-des-Besnardières, réputé contenir un hectare, au canton du Petit-Puy.

4<sup>o</sup> Une petite Maison avec grande cave et puits, au canton du Petit-Puy.

5<sup>o</sup> Un Pavillon neuf et une autre cavé dans une cour commune, puits commun, au même lieu.

Le tout appartenant à M. Emile BORET, marchand revendeur à Saumur.

Jouissance immédiate.

S'adresser, pour visiter et pour tous renseignements, à M. PELOU, expert, rue du Marché-Noir, dépositaire des clefs, à M. PROUST, syndic, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

1<sup>o</sup> La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermes, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreux, lièvres, faisans).

2<sup>o</sup> La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

M<sup>e</sup> NOBLET, notaire aux Trois-Montiers (Vienne, demande pour le premier septembre un CLERC expéditionnaire.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>

Rue Jacob, 56, à Paris

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de mode (tapiserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturels, de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

POUR AMÉLIORER  
LES SAUCES, SAUCES PÂQUETS,  
LES SAUCES À LA CRÈME, LES SAUCES  
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
UN BOUTILLON, PÂTE DE PÂTES ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ  
DU  
VÉRITABLE  
EXTRAIT DE VIANDE  
LIEBIG  
EXIGER LA SIGNATURE  
LIEBIG  
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

A LOUER OU A VENDRE

## MAISON

Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

Rue Brault, 30, Saumur

M<sup>lle</sup> E. PANNIER

Broderie artistique et sur tissus

Pour travaux neufs et réparations  
Se rend à domicile

Etude de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A LOUER

Une Jolie MAISON BOURGEOISE

Située au bourg des Rosiers

Occupée par M. et M<sup>me</sup> PINAULT.

Pour tous renseignements, s'adresser au notaire.

VIN ROUGE VIEUX

Récolte 1887, A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE

Petit Magasin d'Épicerie, Mercerie

S'adresser à M. PELOU, expert, rue du Marché-Noir.

Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES

## A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers. Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr. Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure  
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

Matelote d'Anguilles Samedi et Dimanche

## GR<sup>de</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

## IMBERT FILS

### SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Marraines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

## CHAPELLERIE CIVILE et MILITAIRE

## LIVÉRANI

Reconnu pour vendre le meilleur marché de SAUMUR, place de la Bilange.

CHAPEAUX de feutre en très belle qualité, en toutes teintes, à 3 fr. 60.

CHAPEAUX mécaniques en très beau satin, pour noces ou soirées (système LIVÉRANI), à 12 fr.

BONNETS de voyage, depuis 1 fr. 45

CASQUETTES et KÉPIS pour Pensions.

LE CHASSEUR, chapeau casquette en cinq transformations.

SUCCÈS DU JOUR

Nouvelle forme, Chapeau CANDIDAT

Coup de fer à la minute.

## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS

CARTES D'ADRESSES

ÉTIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS

TÊTES DE LETTRES

CIRCULAIRES — ENVELOPPES

AVIS DE TRAITES — MANDATS

REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS

REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL

FAIRE-PART NAISSANCE

CARTES DE VISITE

AFFICHES — PROSPECTUS

PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES

PRIX-COURANTS

MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS

CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

EN VENTE

## HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, Imprimerie PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.